

3

VALORISER L'ÉVALUATION AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DES MATHÉMATIQUES POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Depuis septembre 2010, l'évaluation et la communication du rendement des élèves, dans les écoles de l'Ontario, sont fondées sur les politiques et les pratiques décrites dans [Faire croître le succès – Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario](#) (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010a). Selon ce document, « [l]e but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève » (p. 6). Pour que l'évaluation puisse améliorer la réussite des élèves, le personnel enseignant et les élèves doivent comprendre que l'intention de l'évaluation a évolué.

Dans une culture d'apprentissage où l'évaluation est au service de l'apprentissage, l'enseignante ou l'enseignant et l'élève apprennent ensemble en collaborant à la clarification des résultats d'apprentissage, en élaborant les critères d'évaluation, en donnant et en recevant une rétroaction descriptive, en suivant leur progrès et en ajustant les stratégies d'apprentissage (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010a, p. 38).

La réussite des élèves résulte de l'utilisation de l'évaluation dite au service de l'apprentissage, car « [d]ans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, le personnel enseignant doit fournir une rétroaction descriptive et du *coaching* à l'élève afin de favoriser son apprentissage » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010a, p. 36). Dans ce chapitre, des clarifications seront apportées relativement à la manière dont les stratégies d'évaluation au service de l'apprentissage s'alignent parfaitement sur les principes décrits jusqu'à présent voulant que les élèves explorent les mathématiques dans un contexte de résolution de problèmes.

Selon le document [Mettre l'accent sur l'enseignement des mathématiques M-12](#) (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011c, p. 9), valoriser l'évaluation au service de l'apprentissage des mathématiques comporte :

- une évaluation juste qui suppose « de nombreuses opportunités pour les élèves de démontrer l'étendue de leur apprentissage » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011c, p. 9);

- ▶ une évaluation transparente qui comprend :
 - « des rétroactions descriptives continues qui sont précises, spécifiques, constructives et opportunes afin d'appuyer l'amélioration de l'apprentissage et du rendement;
 - la présentation des résultats d'apprentissage, la coconstruction de critères d'évaluation significatifs avec les élèves, et la création de liens avec des mathématiques qui leur sont pertinentes » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011c, p. 9);
- ▶ une évaluation équitable : « une attention portée sur les mêmes connaissances et compétences, tout en assurant une différenciation afin de répondre aux besoins de chaque élève » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011c, p. 9).

Dans ce chapitre, l'évaluation juste, transparente et équitable sera traitée de façon globale en intégrant l'essentiel de chacune des composantes.